



## APPEL du collectif national des professionnel.le.s de la justice des enfants et des adolescent.e.s

Paris, le 15 septembre 2021

Le collectif national des professionnel.le.s de la justice des enfants et des adolescent.e.s en appelle au rassemblement des professionnels le jeudi 30 septembre 2021, jour de l'entrée en vigueur du Code de la Justice Pénale des Mineurs, pour rappeler les difficultés présentes et à venir posées par ce nouveau texte et réaffirmer la nécessité d'une justice des enfants protectrice et éducative.

Vous, professionnel.le.s, de l'enfance et l'adolescence, qui chaque jour répondez aux besoins des enfants et de leurs familles, savez combien ce texte n'offre aucune perspective positive dans l'accompagnement des jeunes.

Vous, parents et citoyen.nes, qui êtes préoccupé.es par l'avenir de vos enfants, sachez que ce texte aggravera la situation des enfants en danger.

Avec ce nouveau texte, le Gouvernement impose, sans avoir écouté les revendications portées par le collectif, un texte qui renforce une idéologie sécuritaire et gestionnaire entérinant une politique pénale toujours plus expéditive et répressive.

Nous le savons tous et toutes, les difficultés de la justice des enfants ne sont pas liées au texte de l'ordonnance de 1945 mais bien au manque récurrent de moyens alloués à la justice et au secteur de l'enfance depuis plusieurs décennies.

Aujourd'hui, tous les secteurs de l'enfance, de la justice, du social et du médico-social souffrent d'un manque de professionnel.le.s formé.e.s et de lieux d'accueil permettant l'effectivité des décisions prises et un accompagnement de qualité.

Aujourd'hui, la situation est telle que les professionnel.le.s ne peuvent plus collaborer les un.e.s avec les autres. La gestion de l'urgence fait perdre tout sens aux décisions judiciaires et au travail éducatif qui en résulte. Elle ne permet plus aux enfants et à leurs familles de comprendre la décision et la portée des actes jugés.

Le contrôle, la répression ne sont pas des leviers pertinents pour agir sur l'ensemble des difficultés rencontrées par les jeunes et leurs familles.

Le CJPM n'est pas la réponse attendue des professionnel.le.s laissé.e.s pour compte des décisions politiques. Les inquiétudes sont profondes et les attentes d'autant plus fortes que les carences devenues endémiques de la justice des enfants risquent d'aggraver les difficultés.

Depuis le premier jour, nos institutions, leurs représentations syndicales et les associations impliquées demandent une autre justice pénale des mineurs **au sein d'un Code de l'Enfance**, en étant force de propositions pour une justice adaptée aux enfants et aux adolescent.e.s .

(<https://www.cnb.avocat.fr/sites/default/files/documents/projetdereformeplateformeordonnance.pdf>).

**Pour une autre protection judiciaire des enfants, nous vous appelons à vous rassembler partout en France le jeudi 30 septembre 2021**

***Lieux de rassemblement à déterminer avec vos barreaux/sections locales.***